



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDECHE



Délégation départementale  
de l'Ardèche (DD07)

**ARRETE PREFECTORAL n° 2013 119 - 0018**

**Modifiant l'arrêté préfectoral n°ARR-2004-175-99 daté du 23 juin 2004 portant autorisation de conditionnement de l'eau de la Source du Prieuré exploitée par la Société L'Ardéchoise sur la commune de ROCHEMAURE**

Le Préfet de l'Ardèche,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

... / ...

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté préfectoral n°ARR-2004-175-99 daté du 23 juin 2004, portant autorisation de conditionnement de l'eau de la Source du Prieuré exploitée par la Société L'Ardéchoise sur la commune de ROCHEMAURE, est modifié ainsi :

A l'article 1 sont apportées les modifications suivantes :


- la mention « la SARL L'ARDECHE'OISE » est remplacée par la mention « la société L'Ardéchoise, dénommée dans le présent arrêté personne responsable de la distribution de l'eau » ;
- le chiffre « 350 000 » est remplacé par le chiffre « 580 000 » ;
- il est ajouté à la fin de cet article le paragraphe suivant : « L'étiquetage des bonbonnes doit faire apparaître de manière explicite, et conformément aux dispositions du code de la santé publique, la désignation commerciale suivante : « Domaine des Sources de Rochemaure », le nom de la source suivant : « Source du Prieuré » et la dénomination de vente suivante : « eau de source ».

Aux articles 2, 4bis, 5 et 6, la mention « La SARL L'ARDECHE'OISE » est remplacée par la mention « la personne responsable de la distribution de l'eau ».

Aux articles 4, 5, 7 et 9, la mention « la DDASS » est remplacée par la mention « le directeur général de l'agence régionale de santé ».

Au début de l'article 5 est ajouté le paragraphe suivant : « La personne responsable de la distribution de l'eau doit mettre en place et suivre les mesures de gestion liées aux points critiques de maîtrise identifiés lors de la réalisation puis de la révision de la méthode H.A.C.C.P. Ces mesures de gestion seront envoyées lors de chaque modification au directeur général de l'agence régionale de santé ».

PRIVAS, le 29 AVR. 2013  
Le Préfet,

  
Dominique LACROIX